

SÉANCE DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 30 SEPTEMBRE 2021

2021 - 65 APPROBATION DE LA CONVENTION DE GROUPEMENT « ACTEE SEQUOIA »

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 30 septembre, le Comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courriel du 24 septembre 2021, s'est réuni au sein des locaux du SYDELA à Orvault, sous la présidence de Raymond CHARBONNIER, Président en exercice.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 24

Délégués présents : 20

Votants : 20

Titulaires présents :

Monsieur Raymond CHARBONNIER, délégué du collège électoral de Sud Estuaire
Monsieur Frédéric DUNET, délégué du collège électoral de la Presqu'île de Guérande - Atlantique
Monsieur Dominique DAVID, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval
Monsieur Jean-Pierre BELLEIL, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis
Monsieur Henri RABERGEAU, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis
Monsieur Maurice BOUHIER, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire
Monsieur Didier MEYER, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo
Monsieur Philippe CAILLON, délégué du collège électoral de la Région de Blain
Monsieur Denis LAPADU-HARGUES, délégué du collège électoral de La Presqu'île de Guérande – Atlantique
Monsieur Jean-Paul ALLANIC, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire
Monsieur Dominique GEFFRAY, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval
Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grand Lieu
Madame Laurence GUILLEMIN, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres
Monsieur Florian BOYERE, délégué du collège électoral de Pays de Redon
Monsieur Jean-Pierre POSSOZ, délégué du collège électoral de la Région de Nozay (excusé)
Monsieur Yves TAILLANDIER, délégué du collège électoral d'Estuaire et Sillon
Monsieur Sylvain LEFEUVRE, délégué du collège électoral d'Erdre et Gesvres
Monsieur Philippe JOUNY, délégué du collège électoral de Pontchâteau et Saint-Gildas-des-Bois

Délégués titulaires absents :

Monsieur Régis MOESSARD, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire (excusé)
Monsieur Gaëtan LÉAUTÉ, délégué du collège électoral de Pornic Agglo – Pays de Retz (excusé)
Monsieur Laurent ROBIN, délégué du collège électoral de de Sud Retz Atlantique (excusé)
Monsieur Denis DUGABELLE, délégué du collège électoral de Pornic Agglo – Pays de Retz (excusé)
Monsieur Pascal PAILLARD, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire (excusé)
Monsieur Sébastien CHAMBAGNE, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo (excusé)

Délégués suppléants présents :

Monsieur Nicolas MAHE, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire
Monsieur Jean BOITEAU, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire

Secrétaire de séance : Monsieur Frédéric DUNET

Affichage le 1^{er} octobre 2021

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 6-3 des statuts du SYDELA,

Vu la délibération du Comité syndical n°2021-07 en date du 11 février 2021, relative à la candidature du SYDELA au programme ACTEE SEQUOIA,

Considérant qu'il est autorisé aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale compétents en matière de distribution publique de l'énergie, de réaliser ou de faire réaliser des actions tendant à maîtriser la demande d'énergie.

Considérant que la FNCCR a lancé un appel à manifestation d'intérêt dit « ACTEE 2 – SEQUOIA » dont l'objectif est :

- D'apporter un financement dédié aux coûts organisationnels liés aux actions d'efficacité énergétique des bâtiments des collectivités, pour les acteurs publics proposant une mutualisation des projets de territoire permettant de massifier les actions de réduction des consommations énergétiques des collectivités
- De créer des coopérations entre établissements publics agrégateurs d'actions d'efficacité énergétique, idéalement à la maille interdépartementale, mais également infra-départementale

Considérant que le SYDELA, compétent en matière de transition énergétique, a souhaité accompagner notamment les collectivités dans la maîtrise de l'énergie de leurs patrimoines, par le biais de ce programme et a donc candidaté audit programme en groupement.

Considérant que le groupement serait composé des collectivités suivantes :

- Le Syndicat Départemental d'Energie de Loire Atlantique, membre coordonnateur
- La CC de Châteaubriant-Derval
- La CC du Pays d'Ancenis
- La CC de la Région de Blain
- La CC de Nozay
- La CA Pornic Agglo Pays de Retz
- La CC Sud Estuaire
- La CA de la Presqu'île de Guérande-Atlantique
- La CC Estuaire et Sillon

Considérant qu'il est proposé par les membres du groupement que le SYDELA soit coordonnateur du groupement, ce qui implique la prise en charge des missions suivantes :

- Passation et coordination des marchés publics
- Organisation des demandes de financement pour le compte des membres du groupement (et de leurs bénéficiaires finaux) auprès de la FNCCR,
- Rétribution des subventions perçues auprès de la FNCCR, entre les membres du groupement,
- Appui administratif auprès des EPCI : convention type, état des dépenses types, enregistrement des commandes

Considérant qu'il est proposé que la gestion du groupement par le SYDELA soit réalisée à titre gratuit.

Considérant que le groupement est constitué pour la durée du programme ACTEE SEQUOIA, soit jusqu'au 30 septembre 2023.

Le Comité syndical décide, à l'unanimité :

- **D'approuver la constitution d'un groupement pour la participation au programme ACTEE SEQUOIA, dans les termes précités,**
- **D'approuver que le SYDELA soit coordonnateur dudit groupement,**
- **D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention constitutive du groupement, dans les conditions précitées, ainsi que tous documents se rapportant à la présente décision,**

**Le Président,
Raymond CHARBONNIER**

